L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 7 JANVIER 1865. — entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 7 JANVIER.

☞ Pour les annonces françaises de départs des bateaux et des navires, voir la page anglaise.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Une portion de terre dans le Troisième District, rue Piété, avec une maison à étages, en bois, &c.—Aussi, trois terrains au faubourg Tremé, avec bâtisses, sur la Promenade Carondelet et sur la rue Derbigny.—Et la moitié indivise de trois terrains vagues, au faubourg Avart, paroisse de Jefferson.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—De jolies propriétés face au Bayou et encoignure Moreau et Mazant—Une propriété sur les rues Broad et St. Bernard.

Par E. M. Jacobs, sur les lieux—Un fonds de grocerie encoignure Moreau et Espagne.

Par E. Roger & Co, à leur salle d'encan—Bottes, souliers et brodequins.

Par Montgomery & Bros, rue du Camp, No 89—Voitures, calèches, buggies et 132 balles de coton.

Par le même, au No 89 de la rue du Camp—Chapeaux, mousse, cardes à coton, &c.

Par D. E. Morphy, au No 47, rue des Magasins—Du blanc de céruse.

Par le même, au No 47 de la rue des Magasins—Chocolat.

Par R. Gutierrez à son magasin d'encan, No 94, rue de Chartres—Marchandises sèches, souliers, &c.

Par F. Fernandez, à son magasin d'encan—Marchandises sèches, souliers, meubles, paniers italiens, &c.

Par McCerren & Landry, au Masonic Hall—Un assortiment de meubles; et 56 milliers de briques.

Par J. B. Crozat, au coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse—Meubles.

Par J. P. Boisseau, au coin des rues Magasins et Gravier—Groceries.

L'EVACUATION DE SAVANNAH.

On lit dans le Montgomery *Appeal*:

Nous tenons d'un officier qui était à Savannah quand la ville a été évacuée, que cet événement a eu lieu dans la nuit du 20. La disette de vivres et l'impossibilité de s'en procurer, les lignes régulières de communication ayant été coupées, sont les principales raisons qui ont décidé la retraite des troupes.

Nos forces, comprenant environ 15,000 hommes, auraient pu probablement tenir la place, si elle eût été approvisionnée. Nous avons perdu peu d'hommes, et avons laissé derrière nous peu de choses dont l'ennemi puisse profiter. Notre plus forte perte est celle de gros canons montés dans les travaux. Ils ont été, néanmoins, enclouées et endommagés autant que possible.

Tout le mouvement de la retraite a été conduit d'une manière résolue, et l'armée est sortie de Savannah sans la moindre démoralisation.

Avec les troupes amenées de Savannah et la milice de la Georgie et de la Caroline du Sud, le général Beauregard doit pouvoir empêcher Sherman de s'écarter loin de la ville qu'il a prise. Les forces de ce dernier ne dépasseront pas certainement de beaucoup par le nombre celles qui pourront venir des deux Etats désignés, quand elles seront ajoutées à la force régulière. S'il y avait quelque doute à cet égard, Sherman ne manquerait pas d'en profiter pour envoyer en diverses directions des coureurs qui seraient chargés de détruire nos lignes de chemins de fer. Nous nous réjouirions de voir qu'on prît des mesures pour le circonscrire dans les travaux autour de Savannah.

L'armée de Price.

La lettre suivante, publiée par le *Montgomery Appeal*, explique en quelques lignes la situation des affaires militaires dans le département du Transmississippi.

Washington, Arkansas, 2 décembre 1864.

Mon cher docteur: Notre grande incursion dans le Missouri est finie et je suis sain et sauf. Nous avons pris tout l'Etat pendant quelque temps, mais ils sont arrivés sur nous en nombre double et il a fallu partir. Nous avons environ 12,000 recrues. Mon régiment est dans l'ancienne brigade de Shelby, commandée actuellement par le général Jeff. Thompson qui s'est distingué plus que jamais dans cette campagne.......... On se battait, battait jour après jour, et on marchait, marchait nuit après nuit, jusqu'à ce que hommes et chevaux fussent complètement épuisés. Les hommes succombaient tellement au sommeil qu'ils tombaient de leurs chevaux en plein jour sans s'éveiller, et plusieurs devinrent malades.

Les fédéraux occupent toujours le fort Smith, Fayetteville, Little Rock, Dardanelle, Duval's Bluff, Pine Bluff, &c. et on ne tentera probablement aucun mouvement pour les déloger. Magruder commande tout le district. Buckner et Forney sont en Louisiane. Walker est au Texas. Maxey Gano et Watie sont chez les Indiens. Le général Price est avec ses hommes [illegible]

Votre ami sincère,

A. W. S....

Rapport de l'amiral Porter.

(*Missouri Republican* du 31 décembre.)

Bien qu'il ne paraisse pas que la flotte de l'amiral Porter se soit retirée tout entière et ait abandonné le bombardement du fort Fisher, le rapport de l'amiral confirme les nouvelles précédemment publiées pour faire croire que l'expédition a échoué. L'analyse télégraphique de ce rapport donne peu de détails sur les opérations des forces de terre. Nous y découvrons que le général Butler a été lent à arriver sur la scène, car, bien que l'attaque navale contre le fort ait commencé à onze heures et demie dans la matinée du 24, il est rapporté que le général Butler n'arriva qu'au coucher du soleil avec les troupes. Le feu fut entretenu plusieurs heures, dans l'espoir, comme dit le rapport, d'attirer l'attention des transports qui avaient les troupes, et on s'aperçoit que l'infanterie n'était pas arrivée en temps opportun. Après qu'elle eut débarqué le lendemain matin, et après quelque démonstration de courage et de bravoure, le général Weitzel envoya dire que "l'assaut était impraticable."

Il paraîtrait d'après le rapport de la *Tribune* qu'il y a eu quelque terrible massacre dans les troupes de Butler; mais l'amiral Porter n'en dit rien, bien qu'on puisse l'inférer aisément de ce passage où il déclare que les troupes n'ont rien accompli d'important. Il parle de mille hommes qui ont été laissés sur la côte, ajoutant qu'ils seront pris à bord dans la matinée et renvoyés.

Il résulte de là que nous n'avons pas eu tort de dire que l'expédition contre Wilmington était un échec. Le rapport de l'amiral Porter l'admet. Si les forces de terre ne doivent pas coopérer plus longtemps, il n'y a presque plus rien à espérer de ce côté; car le secrétaire de la marine a fréquemment dit que les navires de guerre, en quelque nombre qu'ils fussent, ne pourraient prendre Wilmington sans le concours de l'armée.

Ordre du général Canby.

IMPORTANT POUR LES BATEAUX A VAPEUR.

L'attention spéciale des capitaines de bateaux à vapeur est appelée sur la circulaire suivante du général Canby, à propos des guérillas et des incendiaires de bateaux.

Quartier général, Division militaire de l'Ouest Mississippi, N. Orléans, Le, 14 décembre 1864.

Les capitaines de steamboats qui font le service du fleuve Mississippi sont requis de ne pas se relâcher dans leur vigilance contre les projets des incendiaires de bateaux, guérillas, &c et sont invités à n'ajouter aucune foi aux rapports suivant lesquels les autorités rebelles auraient donné l'ordre de ne pas attaquer les bateaux du fleuve, attendu que le général commandant a été authentiquement informé de l'existence de deux bandes récemment organisées, dans le but exprès de détruire les bateaux à vapeur et les entrepôts sur le Mississippi.

Par ordre du maj. gén. E R S Canby.

C. T. CHRISTENSEN, L. c. a. a. Gén.

LEGISLATURE.

6 janvier.

SÉNAT—Une résolution autorisant le président du Sénat à lancer des mandats d'arrêt contre les membres de ce corps qui s'absentent sans congé, afin de les faire revenir, est adoptée.

Le Sénat confirme la nomination, par le gouverneur, de MM. J. O Connor, E. J. Forey, F. O. Nethier, C G Breckinridge, F Otto, J. D. O'Connel, & C. Nehemeyer, comme membres du Bureau des administrateurs de l'Asile des sourds et muets à Baton Rouge.

Le Sénat reprend alors la discussion de la charte de la ville et, sur motion, s'ajourne.

CHAMBRE—Après suspension du règlement, une résolution autorisant le trésorier d'Etat et les collecteurs de taxes d'Etat à recevoir au pair les warrants tirés par l'auditeur des comptes publics en payement des taxes et toutes dettes contractées envers l'Etat est lue trois fois et est adoptée avec son titre.

Le comité envoyé auprès du gouverneur rapporte que le gouverneur n'a pour le moment aucune communication à faire à l'Assemblée générale.

La Chambre procède alors à l'élection d'un sergent d'armes. M. Terrebonne est élu à l'unanimité.

Un bill pour augmenter le revenu de l'Etat est renvoyé à un comité spécial de sept membres qui sera chargé d'élaborer un bill de revenu.

Un autre bill est substitué au bill pour incorporer la compagnie d'amélioration des terres du Bayou Lafourche et du Mississippi. Pendant la discussion de ce bill nouveau la Chambre, sur motion, s'ajourne à lundi.

CHRONIQUE LOCALE.

POIDS DU PAIN—Le prix de la farine étant de onze piastres et demie le baril, les boulangers devront donner, à partir de dimanche prochain, 8 janvier:

38 onces de pain pour 20 cents.
19 " " " 10 "
10 " " " 5 "

L'ordre émane de la Mairie et porte la date du 6 janvier.

ACCIDENTS—Un homme dont on ignore le nom est tombé hier du troisième étage du No 48 de la rue Royale et s'est grièvement blessé. L'officier McDonald l'a fait transporter à l'hôpital.

—Un homme de couleur est tombé d'un des escaliers de la Douane, on craint qu'il ne soit mortellement blessé. L'officier Cope l'a fait transporter à l'hôpital.

COUR PRÉVÔTALE — Aucune affaire importante n'a été appelée à la Cour Prévôtale.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS — Le juge a ordonné la confiscation de cent vingt-cinq onces de cigares, mais une somme [illegible]

CONCERT A LA SALLE ST-ALPHONSE.—Un concert doit être donné mardi prochain à la salle St-Alphonse par MM. Dubos, Page, Flandry, L. et Ch. Mayer, Von La Hache, et autres artistes de notre ville. Ce concert est donné dans un but charitable et l'on peut se procurer des billets et des programmes chez tous les marchands de musique. On nous prie d'annoncer que les chars de la rue des Magasins seront en quantité suffisante à la sortie du concert pour ramener dans leurs quartiers respectifs les personnes qui assisteront au concert.

NOMINATIONS PAR LE GOUVERNEUR—Spencer G Hamilton, avocat de district des paroisses Jefferson, St Bernard et Plaquemines, à la place de E. J Wenck. James Ennis, de la paroisse Assomption, à la place de Joseph Dupaty révoqué.

EDITION D'HIER SOIR.

Nouvelles du Sud.

Affaires dans les environs de Petersburg, Virginie.

Nous lisons dans un journal de Petersburg:

L'ennemi a été fort exaspéré de l'échec que lui ont fait subir la bravoure et l'intrépidité de la cavalerie de Hampton, sur la ligne du chemin de fer de Weldon. Désappointé dans ses efforts pour brûler le pont de Meherrin à Bellfield, il commença en toute hâte un mouvement rétrograde, et après avoir échappé à nos troupes, il s'en retourna en détruisant tout sur son passage, dont les traces étaient indiquées par des ruines fumantes.

Le village de Hawkinsville, dans le comté de Sussex, fut rasé dans l'espace d'une heure. Une vieille dame à laquelle on avait précédemment enlevé jusqu'au dernier morceau de pain, demanda au moins qu'elle fût épargnée personnellement; mais on n'eut aucun égard pour ses prières importunes et elle fut cruellement battue. Un vieil habitant de Prince George implorait les incendiaires pour qu'ils épargnassent son humble toit, mais il fut rudoyé d'une telle manière qu'il en eut trois côtes cassées.

La horde impitoyable, qui était affamée, dévora les volailles et les petits cochons sans les faire cuire, avec une gloutonnerie digne plutôt de bêtes sauvages que d'êtres humains.

Toutes manifestations amicales et toutes relations quelconques entre les piquets respectifs sur ces lignes ont été interdites par des ordres péremptoires émanant des autorités militaires des deux côtés. Depuis la capture du général Pryor, les balles de plomb et les boulets de fer sont les seuls compliments qui aient été échangés entre nous et l'ennemi.

Le capitaine Semmes à Mobile.

Nous trouvons la correspondance suivante dans le Mobile *Advertiser*:

Mobile, 29 décembre 1864.

Au capitaine Raphael Semmes, de la marine confédérée, et naguère commandant du steamer confédéré *Alabama*.

Cher monsieur—Les soussignés représentant le sentiment universel de nos compatriotes et concitoyens, ayant suivi votre longue et brillante carrière à bord des steamers confédérés *Sumter* et *Alabama* sur lesquels vous avez montré notre jeune pavillon dans tous les parages, avec gloire pour notre pays et avec terreur pour ses ennemis, et désirant vous témoigner notre admiration pour votre patriotisme comme officier du Sud, votre audace comme marin et vos services pour notre cause commune, vous prions respectueusement de désigner un jour où vos concitoyens de Mobile et de l'Alabama puissent avoir le plaisir de vous offrir leurs congratulations sur vos triomphes, et vous souhaiter la bienvenue dans vos foyers, après tant d'épreuves et de dangers.

Nous avons l'honneur d'être, très respectueusement, vos amis et concitoyens.

Suivent trente-deux signatures.

A cette lettre le capitaine a fait la réponse que voici:

Mobile, Alabama, 29 décembre 1864.

Messieurs—J'ai eu l'honneur de recevoir votre communication de ce jour, écrite au nom des citoyens de Mobile, communication qui me félicite sur mon retour et exprime le désir que je me réunisse à mes concitoyens à tel moment et à tel endroit qui soient convenables à une pareille réunion, pour y recevoir leurs congratulations, &c. Vous remerciant cordialement des termes très flatteurs que vous avez employés pour formuler cette invitation, je l'accepte avec plaisir et serai charmé de recevoir au Battle House, samedi prochain, de midi à 4 heure, ceux de mes concitoyens qui voudront bien m'y faire visite.

Je suis, très respectueusement, votre obéissant serviteur, R. SEMMES.

MM. R H. Slough, maire; W. H. Redwood; Percy Walker, John Forsyth et autres.

Conscription.

Le Richmond *Examiner* dit que le nombre énorme de ceux des hommes, sujets par leur âge à la conscription, s'efforcent, en exploitant les obscurités de la loi de conscription, de retarder leur entrée au service et aussi d'y échapper entièrement, a suggéré à quelques officiers capables l'idée de faire subir un changement entier à la routine du recrutement—Le changement consisterait en ceci: L'officier enrôleur devrait toujours réformer chaque opération de la conscription et des réserves dans tous les Etats, afin qu'il puisse disposer, sans délai, de toutes les objections élevées par les conscrits. Les généraux feraient leurs rapports à un officier militaire unique, qui serait un officier d'expérience et d'affaires, et le bureau actuel de conscription cesserait de fonctionner.

Lettre du général Johnston.

En réponse à une résolution de la Législature de la Virginie qui lui avait offert un siège de privilège, le général Johnston a répondu par la note suivante:

Richmond, 13 décembre 1864.

Hugh W. Sheffey, orateur de la Chambre des Délégués.

Monsieur J'apprécie parfaitement l'honneur qui m'est fait, et c'est le plus grand honneur qui puisse se conférer à un soldat virginien. J'en suis très reconnaissant. C'est un sujet de profond regret pour moi que mes services [illegible] d'avoir si peu fait pour l'honneur et la défense de la Virginie. Si le privilège de siéger encore m'était rendu, je m'engagerais à faire tous les efforts dont un homme est capable pour mériter la récompense qui est aujourd'hui accordée. Je profiterai aussitôt que possible du privilège que la Chambre a bien voulu m'octroyer et j'espère en me rendant dans son sein faire connaissance avec tous ses honorables membres.

Vous remerciant sincèrement de la manière flatteuse et cordiale avec laquelle cette invitation a été adressée, je suis avec le plus grand respect,

Votre obéissant serviteur, J. E JOHNSTON.

LE LIEUTENANT-COLONEL DE GOURNAY.—Le lieutenant-colonel d'artillerie De Gournay, ancien membre de la presse de la Nouvelle-Orléans, qui était prisonnier depuis la reddition de Port Hudson, et se trouvait dernièrement au fort Pulaski, vient d'être échangé et est arrivé à Charleston avec cinq autres officiers confédérés.

LES PREVISIONS DE M TOCQUEVILLE.

Extrait de la *Patrie* du 30 novembre.

La réélection de M. Lincoln donne une gravité nouvelle à la question américaine, non pas que la nomination du général McClellan eût pu amener plus tôt la cessation des hostilités; mais on est d'accord pour croire qu'il y aurait eu plus de chances de voir la lutte se poursuivre avec moins d'acharnement, et finir autrement que par l'épuisement complet des deux adversaires. C'est là, en effet, ce qu'a déclaré le ministre d'Etat de M. Lincoln dans son discours du 7 novembre, à la veille de l'élection.

Au seuil de ces quatre années d'une guerre sans pitié, sans merci, que l'on nous promet comme la conséquence de la réélection du président actuel, on se sent pris d'une grande tristesse. On voit passer devant ses yeux la lugubre procession des victimes qui vont encore tomber dans la lutte; on pense aux ruines nouvelles qui se préparent et à l'idée de tant de malheurs, on se sent comme ébranlé dans ses convictions les plus intimes; on se demande si on a bien compris les causes de cette horrible guerre, et on éprouve le besoin de se retremper aux sources pures de la doctrine. On revient demander un nouvel enseignement aux hommes qui, dédaignant la polémique, ont étudié à fond la question américaine et dont les livres sont comme un évangile pour tout ce qui touche au nouveau monde.

C'est ce que nous avons fait en relisant avec une attention respectueuse la *Démocratie en Amérique*, de M. de Tocqueville. Nous ne pouvions choisir un moment plus opportun, puisque M. Gustave de Beaumont, l'ami et le compagnon de voyage du grand écrivain, publie une nouvelle édition de la *Démocratie en Amérique*, et vient de répandre dans une brillante préface une nouvelle lumière sur le livre de son illustre ami. Cette lecture a encore une fois calmé les craintes que nous aurions pu concevoir d'avoir porté un jugement téméraire contre le Nord, en lui reprochant de répandre tant de sang, de causer tant de misères pour une cause injuste, et, d'ailleurs, sans le moindre espoir de réussite.

Sans doute, les meilleures autorités sont acquises à la thèse que nous avons soutenue: le Sud a le droit de se séparer, et le Nord ment à la justice et à ses propres traditions en voulant conquérir les confédérés, pour les faire rentrer dans l'Union par la force du sabre. Ces autorités, c'est la base même de l'existence des Etats-Unis, c'est la déclaration de l'indépendance qui proclame que "le gouvernement n'existe que du consentement des gouvernés," comme cela se pratique aux pays de suffrage universel et de libres institutions; ce sont les ardents commentaires que M. Lincoln lui-même avait ajoutés à ce texte, dans son discours au Congrès de Washington, en 1848, et dans lequel il affirmait le droit des nations, voire même d'une *partie* d'un peuple, à se révolter contre le gouvernement central, pour se constituer indépendante. Ce sont, enfin, toutes les déclarations des journaux abolitionistes du Nord, qui proclamaient hautement le droit des Etats du Sud à se retirer de l'Union, et qui même s'en félicitaient.

Mais la meilleure autorité était surtout la Constitution américaine, [illegible] et le nom lui-même des Etats-Unis qui impliquait une union volontaire car il serait dérisoire de prétendre que des hommes d'Etat comme Washington, Jefferson, Madison, n'aient pas compris qu'il n'y a pas d'union forcée, possible, puisque ces deux mots jurent ensemble.

Malgré tout cependant, nous pouvions craindre encore que les Américains n'eussent été entraînés par l'ardeur de la polémique. Contrôlons donc maintenant nos appréciations par celles de l'homme dont le livre est classique. Eh bien! nous ne saurions pas avoir suivi d'appuis [illegible] les enseignements du maître, car voici ce que nous lisons dans la *Démocratie en Amérique* de M. de Tocqueville:

"Si la souveraineté de l'Union entrait aujourd'hui en lutte avec celle des Etats, on peut aisément prévoir qu'elle succomberait.... L'Union, ajoute-t-il, ne durera qu'autant que tous les Etats qui la composent continueront à vouloir en faire partie."

Et M. de Tocqueville avait bien prévu que l'antagonisme [illegible] du Sud et du Nord [illegible] américaine, dont la Constitution ne pouvait empêcher, mais facilitait au contraire un pareil résultat. Comme le dit fort bien M. de Beaumont dans sa préface:

Ce qui est peut-être plus digne d'admiration, parce que c'était une œuvre plus difficile et plus utile, c'est d'avoir à l'avance, au travers des images de prospérité et de puissance dont l'Union américaine présentait le magnifique spectacle, aperçu les symptômes de division et de déchirement qui pouvaient faire présager sa ruine. C'est cependant ce que Tocqueville avait entrevu avec une pénétration dont on demeure surpris, lorsqu'en présence de l'événement on lit les pages prophétiques dans lesquelles on le voit annoncé.

Quelques personnes s'imaginent peut-être que le brisement de la Confédération américaine eût étonné Tocqueville. J'ose dire que cette révolution l'aurait profondément affligé, mais non surpris.

Ainsi Tocqueville avait prévu précisément la lutte formidable dont nous sommes les témoins. Ah! sans doute, tout en l'apercevant dans l'avenir telle qu'elle éclate sous nos yeux, il avait pu n'en pas prévoir tous les détails. Peut-être, en la jugeant terrible et sanglante, il ne pensait pas qu'elle dût être si longue et si cruelle. Mais la crise elle-même, à laquelle nous assistons, il l'avait prévue; et ces immenses événements, attendus pour le plus grand nombre, en présence desquels un livre de circonstance serait rentré dans le néant, viennent encore ajouter à l'autorité et à l'éclat d'un ouvrage écrit en vue de l'avenir, et dont l'avenir a singulièrement justifié les prévisions.

C'est donc pour redresser un fait accompli, inévitable, que le Nord se bat depuis quatre ans, et que le ministre de M. Lincoln déclare vouloir accumuler encore ruines sur ruines pendant les quatre ans à venir. C'est donc enfin, nous avions raison de le dire, en pure perte que le Nord a commencé, continué et veut poursuivre une guerre que les journaux anglais disent être la plus terrible depuis les jours de St-Domingue et la croisade des Albigeois. Le maître qu'invoquent nos adversaires l'a dit, le profond politique dont les prévisions ont été justifiées, M. de Tocqueville, écrivait: "L'Union est un *accident* qui ne durera qu'autant que les circonstances le favoriseront." Or, celles-ci ne favorisent plus cet *accident*, qui n'a plus de raison d'être, dans notre temps si propice au principe des nationalités.

La nouvelle édition de la *Démocratie en Amérique*, de Tocqueville, n'a pas encore paru. Chose curieuse, c'est au *Journal des Débats* que nous avons emprunté ces citations de la *préface* de M. Gustave de Beaumont, citations qui démentent si hautement les thèses soutenues dans le même journal.

Ah! si nos contradicteurs croyaient encore, ou semblaient croire, que le Nord se bat pour l'abolition, nous comprendrions, à la rigueur, qu'ils ne reculassent pas devant l'horreur que doit inspirer la guerre civile d'Amérique. Nous leur pardonnerions de ne pas conseiller, comme nous, la paix à ces deux peuples qui se déciment sans profit, sans résultat, mais personne ne dit plus que l'émancipation des nègres soit quelque chose à voir dans la guerre d'Amérique. M. Seward, le premier ministre de M. Lincoln, l'a déclaré dans un discours célèbre, il y a trois mois. Il l'a écrit à l'ambassadeur américain à Paris, en disant que "tous les efforts que pourrait faire M. Lincoln en faveur de l'abolition, même s'ils étaient approuvés par le Congrès, seraient inconstitutionnels, et devraient être condamnés par la Cour Suprême des Etats-Unis." Le lendemain de la réélection de M. Lincoln, M. Seward n'a-t-il pas déclaré encore que d'ici peu de temps les sudistes [illegible] qu'on ne voulait toucher en rien à l'esclavage, et rentreraient dans l'Union.

Nous comprenons qu'au [illegible] des déclarations et des faits des quatre dernières années, un rédacteur du *Journal des Débats* écrivant dans le *Courrier du Dimanche*, ait écrit: [illegible] le Nord a entrepris cette guerre, non pas [illegible] pour l'abolition de l'esclavage. [illegible] le Nord ne se bat que pour l'Union, c'est-à-dire pour une utopie, d'après la haute autorité de M. Tocqueville.

FÉLIX AUCAIGNE.

LA QUESTION DES GROS CANONS.

(Extrait de la *Patrie*.)

Nous avons récemment traité, au point de vue théorique et pratique, la question des gros canons appliqués aux bâtiments de guerre, et fait connaître à cette occasion la ligne de conduite suivie par les principales puissances maritimes. Nous recevons de Londres des détails nouveaux et intéressants sur les dernières mesures qui viennent d'être adoptées par le gouvernement britannique.

L'Amirauté anglaise a décidé que l'artillerie navale serait partagée en trois catégories de bouches à feu: la première consistant des canons de 300 livres, la seconde comprenant les canons de 100 livres, et la troisième des canons de 64 livres.

Il a été décidé, de plus, qu'en principe les gros canons seraient placés sur les navires de guerre de tous rangs: vaisseaux, frégates cuirassées, corvettes, avisos, transports et canonnières.

Dès à présent, dix bâtiments cuirassés vont être pourvus de canons de 300 livres du poids de 12 tonneaux ou de 12,000 kilogr. Parmi ces navires de guerre on cite le *Minotaur*, le *Royal-Sovereign*, le *Lord Clyde*, le *Prince Albert*, [illegible] récemment terminés.

Des canons de 100 livres seront placés sur 26 bâtiments, parmi lesquels on cite le *Lord Warden*, [illegible] et sur le *Viper*, simple aviso à vapeur disposé pour recevoir deux bouches à feu seulement.

Enfin, des canons de 64 livres seront placés sur cinquante navires de guerre. Ces pièces d'artillerie se partagent en deux catégories: la première composée de canons se chargeant par la bouche, et la seconde composée de canons se chargeant par la culasse.

La première catégorie de ces bouches à feu sera placée à bord de trente navires de tous rangs parmi lesquels on compte plusieurs transports [illegible]

La décision que vient de prendre l'Amirauté est importante, parce qu'elle consacre le principe des gros canons et qu'elle l'applique à quatre-vingt-six bâtiments de tous rangs.

Dans cette énumération ne sont pas compris plusieurs navires de guerre dont la construction n'est pas encore terminée [illegible] grandes frégates cuirassées sur lesquelles on étudie des canons de 600 livres.

L'Amirauté, en prenant cette décision, a déclaré qu'elle espérait que, dans un temps qui n'est pas très éloigné, tous les navires [illegible] certain nombre de gros canons.

Pendant que ces faits se passaient à Londres, le gouvernement russe décidait que les navires cuirassés le *Koldoun* et le *Sébastopol*, qui terminent leurs expériences dans le port de Cronstadt, recevraient des canons de 300 et de 150 livres, et le gouvernement autrichien adoptait la même mesure à l'égard de la frégate à vapeur *Schwartzenberg*, qui vient de faire la campagne du Danemark.

Nous croyons utile de constater ces faits qui touchent à une question de la plus haute importance pour l'avenir de la marine de guerre.

—On lit dans le *Périgord* du 26 novembre: "Un cas assez rare de fécondité vient de se produire à Périgueux. La femme Pouyade, demeurant rue de la Californie, est accouchée hier matin de trois enfants, deux filles et un garçon.

"La mère et les trois enfants sont dans un état satisfaisant."

FEUILLETON.

LES MILLIONS DU COUSIN GASPARD.

III.

—Tais-toi, lui dit-elle; tais-toi, je ne dois pas t'écouter.

—Ah! je m'étais bien juré de ne pas te parler de mon amour, mais, en te voyant là, presque morte, en pensant que j'allais peut-être te perdre pour toujours, j'ai senti mon cœur se briser. Tiens, Juliette, je ne savais pas encore à quel point je t'aimais!

Elle leva sur lui son beau regard humide, dans lequel l'amour semblait resplendir à travers ses larmes comme un rayon de soleil à travers les gouttes de rosée éparses sur le calice d'une fleur. Ses lèvres s'entrouvrirent comme pour laisser échapper un doux aveu, mais l'expression de son visage changea tout à coup. Elle se couvrit la figure de ses deux mains.

—Ah! mon Dieu! mon Dieu! murmura-t-elle, qu'allais-je dire!

—Juliette, demanda-t-il en cherchant à reprendre la main de jeune femme, qu'as-tu donc? Pourquoi?

—Oh! laisse moi, laisse moi! je suis mariée, et je ne dois pas......

—Mais ton mari est mort sans doute.

—Il est vivant. Quand même il ne serait plus d'ailleurs, je ne pourrais jamais t'appartenir.

—Pourquoi?

—Je ne puis te le dire.

—Juliette, au nom du ciel!......

—Laisse-moi, je t'en conjure. En ce moment ma pauvre tête est bouleversée, et tes questions me font un mal affreux. De grâce, laisse-moi!

—Juliette!....

—Laisse-moi..... Et nos compagnons que tu oublies et qui se noient peut-être faute de secours en ce moment!

Elle se leva, et, dominant de la tête les hautes herbes qui lui avaient jusque-là masqué la rivière, elle chercha des yeux ses compagnons de voyage.

Rappelé à lui-même par les reproches de Juliette, Valentin courut à l'endroit où tous ses amis formaient un petit groupe autour de Geneviève.

En apercevant son maître, qu'il croyait noyé et qu'il cherchait de tous côtés, Joseph Faretal poussa un cri de joie et s'élança vers M. Mazeran, qui lui tendit affectueusement la main.

Le naufrage du canot et le bain forcé qu'avait pris la pauvre Geneviève avait déterminé chez elle une crise qui devait être la dernière.

Sauvée par Richard Overnon et par deux Makololos qui étaient venus seconder le jeune Anglais, Clémence trop faible encore pour marcher, était étendue sur un lit de roseaux à côté de sa belle-sœur.

Elle tenait entre ses deux mains une des mains de la mourante, dont le regard déjà éteint semblait chercher quelqu'un. En voyant Juliette s'agenouiller auprès d'elle et la serrer contre son cœur, Geneviève fit un mouvement de satisfaction. Les approches de la mort avaient déjà modifié son caractère égoïste et jaloux. Au moment de quitter la vie, il semblait que la lumière se fît dans son âme, et qu'elle comprît pour la première fois toute la bonté, tout le courageux dévouement de sa cousine. Tandis qu'elle faisait de vains efforts pour lui parler, un homme qui portait le costume des missionnaires catholiques, et que suivaient plusieurs sauvages, arriva auprès des voyageurs.

Il les salua en anglais et les questionna avec bonté. Il paraissait avoir quelques connaissances en médecine. Il s'empressa d'examiner l'état de Geneviève. Quoi qu'il fît pour cacher ses impressions, il fut trahi par l'expression de sa physionomie.

—Je suis perdue, n'est-ce pas? murmura la malade d'une voix qu'on entendait à peine.

—Il garda le silence.

—Dites-moi la vérité, [illegible]

—Vous êtes un missionnaire, n'est-ce pas;

—Oui, madame, un Portugais. Voilà trois ans que j'ai quitté *Quilimané* pour vivre au milieu des sauvages.

Geneviève fit signe à tout le monde de s'éloigner et resta seule avec le missionnaire. Lorsqu'elle eut rempli ses devoirs de chrétienne et reçu les consolations que la religion catholique apporte au chevet des mourants, Mme Martigné appela tout le monde auprès d'elle. De sa voix creuse et affaiblie, elle adressa quelques mots à chacun.

—Juliette, dit-elle à sa cousine, qui sanglotait, j'ai été souvent injuste envers toi. Je me reproche maintenant d'avoir si mal reconnu ta complaisance, ta douceur et ton dévouement pour nous tous. Dis-moi que tu me pardonnes.

Mme Bartelle était trop émue pour répondre, mais elle serra la malade dans ses bras et ce fut sur les lèvres de Geneviève que les siennes murmurèrent le pardon sollicité. La veuve réunit entre les siennes les mains de Clémence et de Juliette, et les serra ainsi sur son cœur, tandis que ses regards restaient fixés sur le petit crucifix que le *padre* Antonio tenait devant elle. Quelques minutes après, elle rendait le dernier soupir.

—Nous l'enterrerons auprès du village, dit le missionnaire. Mes hommes la porteront jusque-là.

—Non, dit M. Mazeran, c'est à nous de porter jusqu'à sa dernière demeure notre pauvre compagne de voyage.

En dépit de leur fatigue et de leur état d'épuisement, Valentin, Overnon et Savinien, aidés de Joseph Faretal et des deux autres domestiques, prirent chacun un des bras de la rustique civière qu'on avait préparée pour transporter le corps jusqu'au village.

Dans ce pays de feu où le soleil dévore tout, la décomposition s'opère avec une excessive rapidité, il fallut enterrer Geneviève le jour même. On recouvrit sa tombe d'un amas de pierres, entre lesquelles on planta une petite croix de bois que les sauvages promirent de respecter et d'entretenir.

Ces sauvages appartenaient à la tribu des *Babimpes*. Leurs vêtements, des plus primitifs, ne se composaient que d'une sorte de tablier ou pagne de sept ou huit pouces de longueur tout au plus. Quant aux femmes, un coquillage passé dans la lèvre supérieure et l'agrandissant énormément les défigurait d'une manière épouvantable.

Leur chef, nommé Sekorou, avait une grande considération pour dom Antonio, aussi les Babimpes montrèrent-ils beaucoup de bienveillance aux voyageurs. Ils leur apportèrent du Sorgho, du maïs, de la farine, des patates douces et divers fruits.

Là, comme partout sur leur route, on leur parla du docteur Livingston, missionnaire protestant, dont l'Europe entière connaît maintenant les voyages et les importantes découvertes. Il avait traversé le pays peu de temps auparavant, et laissé derrière lui une réputation de bienfaisance et de loyauté qui rendait d'immenses services aux Européens qui avaient à suivre le même chemin.

Jamais Valentin et ses compagnons n'avaient compris l'heureuse influence d'un homme de bien, comme en voyant l'estime avec laquelle ces pauvres sauvages parlaient du docteur Livingston et du padre Antonio.

Ce dernier s'empressa de prodiguer aux Européens tous les soins dont il pouvait disposer. Il leur raconta qu'il n'habitait chez les Babimpes que depuis deux ans, et que son intention était de s'enfoncer plus avant vers le nord. Il les prévint aussi des dangers qu'ils auraient à courir de la part des sauvages qui habitaient les bords de la Loangoua.

—J'ai voulu m'établir chez eux, dit-il, mais il m'a fallu m'éloigner de leur territoire, [illegible] Leur chef, Mbourouma, a pourtant à sa cour un Européen, un [illegible] compatriote même, [illegible]

En questionnant le padre Antonio au sujet de cet Européen, que, d'après des renseignements antérieurs, ils supposaient [illegible] leur cousin Gaspard Nouvel, nos voyageurs lui racontèrent à leur tour leur mission. Juliette lui demanda en outre si, dans le cours de ses excursions, il n'aurait pas entendu parler d'un Français nommé Bartelle.

—Oui, répondit le missionnaire. J'ai rencontré en effet un Français de ce nom. Il se faisait appeler M. Prosper, mais, quelques instants avant sa mort, il m'a remis une lettre pour sa femme en me disant.....

A continuer.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 6 janvier.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Vendredi soir, 6 janvier.

COTON—Le mouvement a eu lieu aujourd'hui avec beaucoup d'entrain, et on a rapporté que 250 balles avaient changé de mains [illegible]

SUCRE ET MELASSE—[illegible]

PRODUITS DE L'OUEST—Le marché aux produits de l'Ouest est encore en calme plat. [illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 7 janvier.

Arrivé dans la semaine, 575 bœufs, 536 cochons, 286 moutons, 28 vaches avec veaux et 45 veaux. Vendu, dans la semaine, [illegible] bœufs, [illegible] cochons, [illegible] moutons, 3 vaches et 31 veaux. A vendre, 522 bœufs, 453 cochons et 52 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net	22 à —
Bœufs de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net	18 à —
Bœufs de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net	14 à —
Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête	80 00 à 100
Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par tête	50 00 à 70
Bœufs de l'Ouest, 3e qualité, par tête	40 00 à 50 00
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	— à 70 —
Bœufs du Texas, 2e qualité, par tête	— à 50 —
Bœufs du Texas, 3e qualité, par tête	— à 40 —
Bœufs du Texas, qual. inférieure, par tête	[illegible]
Cochons, par liv.	[illegible]
Moutons, par tête	[illegible]
Vaches à lait, par tête	50 — à 100 —
Veaux, 1re qualité par tête	25 00 à 30 —
Veaux, 2e qual. par tête	15 — à 20 —
Veaux de lait	14 00 à 20 —

☞ Pour la liste des arrivages et de départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, etc voir la partie anglaise.

Décédé, hier, 6 courant, à l'âge de 85 ans, JACQUES LAURENT, de Saintes, département de la Charente Inférieure (France). Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de son fils, J. A. Laurent, sont priés d'assister, sans autre avis, à ses funérailles qui auront lieu cette après midi à quatre heures. Le convoi partira du No. 256 rue des Magasins, entre Delord et Poyfaré.

Décédée, hier, le 6 janvier, MARIE MALDEN, épouse du Dr Jules T. Korel, à l'âge de 22 ans et 4 mois. Les amis et connaissances des familles Korel, Malden et Carey sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui samedi à 2 1/2 heures P. M. Le convoi partira de la résidence de son père, No 16, rue Constance.

ATTENTION.

☞ Résidences convenables pour familles, à l'encan par le Shérif—Nous appelons l'attention publique sur les ventes à l'encan qui auront lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des [illegible] —Voir aux annonces.

☞ Les MM. Montgomery, encanteurs, vendront, aujourd'hui, samedi, à midi, dans le coin du No 89 de la rue du Camp, voitures, calèches, buggies, wagons, [illegible] colliers de chevaux et divers.

On achète
AU PLUS HAUT PRIX
L'OR, L'ARGENT,
ET
Tous les Billets
QUI NE PASSENT PLUS,
ET
LES BILLETS DÉCHIRÉS,
15 — AU No ST. CHARLES — 15
vis-à-vis le *True Delta*, de 6 heures du matin à 8 heures du soir. 5déc—3m

Compagnie du Gaz.
Nlle-Orléans, 6 janvier 1865.
Avis aux actionnaires.
LES Directeurs de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans, à leur réunion du 30 décembre, ont déclaré un dividende de trois pour cent sur le bénéfice des douze derniers mois, lequel dividende sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, à partir du 21 janvier.
WM S. BROWN, Trésorier.
7janv—1m

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
HOTEL DE VILLE, 6 Janvier 1865.
La moyenne du prix de la farine de boulangers, donnée aujourd'hui par les marchands de farine de cette ville, est de $11 50 le baril. Conformément à la dite évaluation, le poids du pain, pour la semaine prochaine, à partir de dimanche 8 janvier, sera comme suit:
Trente-huit onces de pain pour 20 cents.
Dix-neuf " " " 10 "
Dix " " " 5 "
Les boulangers sont requis de n'employer que la meilleure farine du susdit prix par baril, et l'emploi de farine avariée ou de qualité inférieure pour le pain offert en vente dans cette ville est prohibé. Les consommateurs de pain sont requis de donner avis, à la station de police la plus rapprochée, de toute violation de la susdite ordonnance sur dans le poids soit dans la qualité de la farine.
Par ordre. STEPHEN HOYT, Faisant fonctions de Maire.
D. ORILLANA, secrétaire. 7janv—3

Banque de la Louisiane.
Nlle Orléans, 2 janvier 1865.
L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette Institution aura lieu, au local de la Banque, LUNDI, 23 du courant, de midi à 2 heures de l'après-midi.
J. F. IRVINE, Caissier.
7janv—au 23

SOCIETA ITALIANA
Di Mutuo Beneficenza.
I membri componenti la suddetta sono richiesti d'intervenire a l'Assemblea Generale trimestrale che avrà luogo Dominica, otto corrente, alle ore 11 A. M.
La maggiore puntualità è richiesta dai soci, essendovi varie proposizioni di somma' importanza da ventilarsi, nonché l'elezione degli officiali pel prossimo anno.
P. MARINONI, Secretario.
N. O. 7 janvier 1865—2

Bureau de la Compagnie D'ASSURANCE MUTUELLE De la Nlle Orléans.
Nlle Orléans, 2 janvier 1865.
CONFORMEMENT à la charte de cette Compagnie [illegible]

[illegible]

AVIS.
LE public est par le présent notifié que je n'ai pas d'AGENT, et que je ne suis responsable pour aucun achat ou autres contrats faits en mon nom par toutes autres personnes.
Nouvelle Orléans, ce 6 janvier 1865.
ARTHUR FORTIER.
7janv—3

AVIS AU PUBLIC.
LE propriétaire du CEDRE MAGNOLIA, suivant l'Ordre No 50, du général Sherman, fermera son établissement le dimanche. [illegible]
L. ELOIS.
7janv—1 mois

Départ tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir—Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche—Paquebot du jour—Le bateau à vapeur MUSIC, [illegible] F. GALLAHER, agent, Rue Poydras, No 52. 7jan—

POUR MATAMOROS—Débarquant sa cargaison au-delà de la barre—La goélette anglaise GEORGIANA, [illegible] J. G. STROS, 33 Vieille Levée. 7janv—

$50 de récompense
à quiconque rapportera, au No 44 de la rue Dauphine, une montre en or, à double boîtier, fabrique de Tobias, ancien genre. 6janv—3

Vaccination.
MME A. FERARI, sage femme, informe qu'elle [illegible]

Quartier Général du département du Golfe.
Bureau du Maréchal Prévôt général.
Nlle Orléans, 5 janvier 1865.
LES propositions cachetées pour la construction et la réparation des levées "par yarde cube," dans les paroisses suivantes, seront reçues à ce bureau jusqu'au 15 janvier 1865:
Paroisse d'Ouest Bâton Rouge, 200,000 yardes cubes, plus ou moins.
Paroisse de la Pointe Coupée, 125,000 yardes cubes, plus ou moins.
1o—Le travail sera adjugé en marchés séparés pour chaque paroisse.
2o—Ceux qui feront des propositions nommeront leurs cautions pour la fidèle exécution du travail, qui devra être achevé le 15 mars prochain ou avant cette date.
3o—Les autorités militaires protégeront les travailleurs, et, s'il est nécessaire, le département du quartier-maître donnera des facilités aux parties contractantes pour le transport d'hommes ou de matériaux.
4o—Le transport, le salaire des travailleurs les rations, les outils et tout ce qu'exigera le travail seront aux frais des parties contractantes.
5o—Toutes les constructions ou réparations des levées se feront d'après les niveaux et les instructions de l'ingénieur surintendant désigné par ce bureau, et sur le principe de 10 pieds de largeur à la crête de la levée, avec quatre pieds à un pied de pente au fleuve et deux pieds à un pied de pente du côté de terre.
6o—Des paiements mensuels seront effectués à ce bureau, après l'évaluation du travail et sur présentation de certificats authentiques approuvés par l'ingénieur surintendant. Il sera réservé 20 pour cent sur chaque évaluation jusqu'à ce que le travail soit achevé.
Par ordre du major général HURLBUT.
(Signé) HARAI ROBINSON,
Col. 1er de caval. de la Lne et Pr. Mar. Gén.
7janv—5f

BUREAU DE LA COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle du Sun,
Rue du Camp, No 61
Nlle Orléans, 1er janvier 1865.
CONFORMEMENT à la charte de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN [illegible]

[illegible]

BUREAU DE LA COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle du Home.
Nouvelle Orléans, 31 décembre 1864.
CONFORMEMENT à la charte de cette Compagnie [illegible]

[illegible]

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation.
Nlle-Orléans, ce 16 décembre 1864.
L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu conformément à la charte, LUNDI, 16 janvier 1865, de dix heures du matin à deux heures de l'après midi, au bureau No 16, rue Carondelet.
LOUIS GAGNET, Secrétaire.
17déc—au16jv

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.
Nlle-Orléans, 16 décembre 1864.
AVIS est donné qu'une réunion des porteurs de scrip de cette Compagnie aura lieu au bureau rue du Canal No 111, mardi 17 janvier 1865, à midi, à l'effet d'amender la charte.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
17 déc—au 17 jan

Compagnie d'Assurance Hope, de la Nlle-Orléans.
No 109, RUE DU CANAL.
Nlle-Orléans, le 14 Décembre 1864.
A UNE assemblée générale de la Direction tenue ce jour, il a été résolu qu'à partir de cette date une bonification de VINGT POUR CENT sera faite sur le montant de leurs primes aux personnes qui assureront dans cette compagnie.
La bonification ci-dessus de 20 p. 100 sera payée comptant, cette compagnie n'émettant pas de scrip.
A. LESSETON, Secrétaire.
15 déc—6m

AVIS.
Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle Orléans et des Opelousas.
Nlle Orléans, 16 décembre 1864.
CONFORMEMENT à la 14e section de la charte de cette Compagnie, une réunion des actionnaires aura lieu dans les bureaux, LUNDI, 16 janvier 1865, à midi.
W. H. McLEAN, secrétaire par int.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et des Opelousas.
Nlle Orléans, 16 décembre 1864.
Conformément à la 8e section de la charte de cette Compagnie, une élection, par les actionnaires, de 13 directeurs pour l'année commençant le 1er lundi de février, aura lieu dans les bureaux, MERCREDI, 18 janvier prochain, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
W. H. McLEAN, secrétaire par int.
24déc—td

CAFE A VENDRE.
A VENDRE, pour cause de départ, UN CAFÉ bien achalandé, situé au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse, et connu depuis longtemps sous le nom de DUTCH COFFEE HOUSE.
S'adresser sur les lieux. 27déc—1m

Changement de domicile.
CONSERVEZ VOS DENTS,
J. A. ASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
a transféré son domicile au No 104.....RUE DU CANAL.....104, entre Bourgogne et Rampart, où il continue à exercer scientifiquement toutes les opérations de l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais.
16 déc—1m

ALE ET LAGER BEER
[illegible]

SPECTACLE.
Théâtre St. Charles.
Samedi soir, 7 janvier 1865.
LUCIE DARVILLE THE PERSECUTED drame. Mlle MARY PROVOST remplira le rôle de Lucie—Le spectacle se terminera par THE WEPT OF THE WISH TON WISH, drame.

Théâtre des Variétés,
RUE GRAVIER.
SAMEDI SOIR, 7 janvier.
Positivement la dernière représentation de DOT et de POCAHONTAS.
A l'étude, THE JEWESS OF MADRID et STREETS OF NEW YORK.

Académie de Musique
Rue St Charles.
MARDI SOIR, 3 janvier 1865.
La Compagnie "MAMMOTH VARIETY STAR" ne restera que quelques jours encore. Le plus beau programme de la saison, avec tous les articles remarquables.
Cirque et Ménagerie.
L'immense troupe de SPAULDING & ROGERS, composée d'artistes en équitation, et sa grande Ménagerie d'Animaux apprivoisés, étant arrivées par le "Morning Star," commenceront bientôt leur engagement à ce Théâtre, lequel ne sera que de courte durée.
☞ Représentation de jour le samedi, à midi.
Le contrôle sera ouvert de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi. Sérénade au balcon à 6½ du soir. Ouverture de l'orchestre à 7½ heures. 3janv—☞

Grand Bal Paré
DONNÉ PAR LA
Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle,
A LA SALLE DE L'OPERA, LE SAMEDI, 7 JANVIER 1865,
AU BÉNÉFICE DE CETTE INSTITUTION.
—Directeurs—
J. Girod, J. Stremm, G. Martin,
V. Boutroue, M. Merlin, J. Jacquet,
F. Tujague, C. Mandry, P. Thorberg,
H. Bonté, E. Gallois, A. Jacquet,
A. Duclusseat, H. Carles, R. Baudeau,
J. Schweitzer, A. Barbe, E. Masson,
J. J. Bonnaffé, L. Philippe, V. Louis,
A. Paris, F. Coulon, V. Provencal,
J. Trouet, N. Fidel, J. Leblanc,
D. Brous.
Le comité d'invitation se réunira tous les mardis et vendredis de chaque semaine, à l'Asile de la Société.
Aucune dame ne sera admise sans carte personnelle. On peut se procurer des billets chez tous les directeurs du bal.
☞ Prix du billet—DEUX PIASTRES. 15déc—

Un grand bal paré et travesti
SERA DONNÉ PAR
LES DISCIPLES DE BERANGER
Le SAMEDI 14 janvier 1865
DANS LA SALLE DU
THEATRE DE L'OPERA
Prix du billet........................$1 50
—Comité d'invitation—
L. E. Marchand, L. Valiée,
J. F. Freche, H. Webrmann,
G. F. Coulon, L. Géry,
J. B. De Augusto, J. Riedel,
N. Fidel.
Le comité d'invitation se réunit tous les Mardis et Vendredis de chaque semaine. Aucune dame ne sera admise sans carte personnelle.
—Comité de réception—
G. Martin, F. J. Lavie, J. Delorme,
V. E. Dubois, J. Marron, A. E. Lamarre,
O. Wolf, A. Lengole, J. Lefèvre,
J. Rouen, J. Forcarie, A. Adator.
☞ On peut se procurer des billets de l'un des sociétaires. 14déc—☞

CIRQUE EUROPEEN
DE
SETH B HOWES.

SUR LA PLACE TIVOLI,
Deux représentations à MIDI et à 7 heures et demie du SOIR.
Un grand cortège partira du Tivoli Circle, LUNDI, à 10 heures du matin.
Spectacle TOUS LES JOURS à midi et à 7 heures du soir, jusqu'à nouvel ordre.
Prix d'entrée, 50 cents. Les enfants et gardiennes, 25 cents; Places réservées, 75 cents, pour les enfants et gardiennes, [illegible]
LES GRANDS CORTEGES
des cavaliers, des dames, des pages, des chars et des chevaux, des
LIONS VIVANTS,
des chevaux, [illegible] les SAMEDIS. [illegible]
JAMES ROBINSON, CROCKET, [illegible]

ETRENNES! ETRENNES!
P. COUSSIRAT, confiseur, 83 St Philippe et Derbigny, a l'honneur d'annoncer au public qu'il est en mesure de fournir à des prix réduits les articles suivants: Cartonnages, sucres, chocolats, bonbons, [illegible]

CADEAUX DES JOURS DE FETES
Albums de Photographie, Grandes Bibles de famille.
CADRES, PORTE-CARTES, &c., BIJOUTERIE A MOITIÉ PRIX.
Photographies à $1 50 la douzaine
S. T. BLESSING,
24.....RUE DE CHARTRES.....24
[illegible]

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1865.
UNE élection de sept directeurs de cette banque, pour l'année, aura lieu au local de cette banque, LUNDI, 6 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
E. ROUSSEAU, caissier.
5 janv—☞ 1)

Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans.
Nlle-Orléans, 2 janvier 1865.
LE 12 du mois dernier, à une élection tenue par les actionnaires de cette institution, ont été dûment élus directeurs pour l'année—
MM GEO JONAS,
J. H. STAUFFER,
G. W. BABCOCK,
C. T. BUDDECKE,
D. McCOARD,
B. S. HART,
C. SCHNEIDER.
Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. George Jonas a été réélu Président à l'unanimité.
CH. JUMONVILLE, faisant fonctions de caissier.
3jan—7f

Restaurant Pino.
CE RESTAURANT ET SALON D'HUITRES est situé au No.
23 St Charles 23
A. PINO, le propriétaire, a l'honneur de prévenir ses amis et le public que son établissement sera de première classe et qu'il apportera tous ses soins à contenter ceux qui voudront bien le patronner.
Restaurant français et cabinets particuliers au premier. [illegible]
18déc—1m

OCCASION SANS PAREILLE
LION & AVRÉE,
34 et 56.....Rue Royale, coin Bienville.....34 et 56
EN LIQUIDATION.
50 pour cent de rabais.
VENEZ VOIR.
17nov—1m—m j.v.d.

Avis aux Coiffeurs.
MM. LION & ANDRÉE.
Coin Bienville et Royale
VOULANT LIQUIDER leur stock de Cheveux artificiels pour Coiffeurs, préviennent qu'ils vendront tous ces articles à une grande réduction de prix.
17nov—1m m j.v.d.

Queyrouse, Tertrou & Co,
Négociants en gros de Marchandises Sèches, Comestibles, Liqueurs, etc.—Commercial street, entre Liberty et Colon
MATAMOROS.
LEON QUEYROUSE, ALPHONSE TERTROU,
ALFRED CORNU, P. J. SPEAR.
4 déc—6m

Marchandises sèches en gros.
C. JAUBERT & Co.,
20.....RUE DE CHARTRES.....20
ONT dans le moment un grand stock de MARCHANDISES, étrangères et américaines, convenables pour le marché de la ville et de la campagne, ainsi que le marché mexicain, qu'ils vendent à très bas prix, pour clore diverses consignations.
P. S.—Les marchands trouveront avantage à visiter le stock avant d'acheter ailleurs.
C. JAUBERT & CO, 20, rue de Chartres.
18déc—1m

Avis de médecin.
W. H. SODENHAMER, M. D., de New York, et Graduée de Paris, France, s'étant fixé à la Nouvelle Orléans, offre ses services [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.
—No 30,313—
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.
Succession de J. C. P. Wedenstrandt.
PAR moi, Robert Johnson, Shérif de la Paroisse Plaquemines, il sera vendu en vente publique, MARDI, le 24 janvier 1865, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 décembre 1864.
1o—La vieille habitation Harlem située dans la paroisse Plaquemines sur la rive gauche du fleuve Mississippi à environ trente-sept milles audessous de la ville de la Nouvelle Orléans, ayant trente et un arpents de face audit fleuve sur quarante arpents de profondeur, bornée dans les parties supérieures et inférieures par les terres appartenant à la succession. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, savoir:
1o—Une maison et cuisine, deux caves, chambre à domestiques et six autres petites bâtisses, une sucrerie en briques et machine en bon état, deux équipages [illegible]
[illegible]
Conditions de la vente.
[illegible]
Termes et conditions—Comptant.
3o Un autre morceau de terre situé dans la même paroisse, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ trente six ou trente-huit milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, [illegible]
[illegible]

1865.
AVIS IMPORTANT AUX DAMES
Nouvelle et merveilleuse invention.
Jupons brévetés elliptiques à ressorts doubles,
DE
J. W. BRALEY.
Ce jupon est le plus ELEGANT, le plus PARFAIT, le plus LEGER et le plus DURABLE qui ait jamais été fabriqué. Il est A VENDRE dans la plupart des MAGASINS de 1re CLASSE de la Nlle-Orléans et dans tous les ETATS UNIS. JUPON ELLIPTIQUE A RESSORTS DOUBLES.
Pour une plus ample description, voir le PICAYUNE et le TIMES

Avis.
TOUTES les personnes qui doivent au défunt B. MACERA, [illegible]
Veuve B. MACERA.

Huile pour machines.
25 BARILS HUILE DE CHARBON "Cold Springs" [illegible]
OSCAR BERCIER & C., No 77 rue Tchoupitoulas
6janv—3f

$10 DE RECOMPENSE.
LAISSÉ, mercredi soir à la porte No [illegible] de la Douane, un paquet de [illegible]

DEMANDE.
ON demande une jeune FRANÇAISE ou CREOLE parlant le français et l'anglais, [illegible] Une BONNE CUISINIÈRE et un jeune HOMME pour servir à table, [illegible]
Mme PARKER.
5janv—6

AVIS.
LE soussigné informe le public que par acte passé [illegible]
B. LAPLACE, Troisième District.
29 déc—15 j

AVIS.
LE Dr BIANCHINI étant de retour en cette ville, [illegible] rue Dauphine No [illegible]
5janv—4

CAFÉ A VENDRE
Pour cause de départ.
LE café situé au coin des rues Bourbon et Toulouse, [illegible] RENÉ GUTIERREZ, encanteur.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, au bureau de l'encanteur, 94 rue de Chartres.
4janv—6f

!!! Porc en grenier, farine, jambons !!!
CINQUANTE boucauts épaules salées,
50 do jambons do
25 do plats côtes do
30 do têtes de cochons salées,
50 tierçons jambons de la meilleure qualité passés au sucre
600 barils farine, super et extra,
60 caisses huile de charbon, en bottes en ferblanc de 5 gallons.
4 barils graines de lin fraîches,
en magasin et à vendre par
J. B. VANHORN, au coin des rues Magasins et Poydras.
6jan—au 7

1865.
A partir du 1er janvier 1865, le soussigné établit un grande REDUCTION de prix sur tous les PAPIERS et ARTICLES DE BUREAUX courants. La nombreuse clientèle de la "Plume de Bronze" est invitée à venir s'en assurer. A PARTIR DE CE JOUR TOUTES LES VENTES SE FERONT STRICTEMENT AU COMPTANT.
FRANÇIS BOUVAIN, Papetier et Imprimeur.
62, rue Bourbon,
1er janv—4 A LA PLUME DE BRONZE

AVIS.
LA société qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison Chaffraix & Gandy est dissoute aujourd'hui d'un commun accord. L'un ou l'autre des associés signera en liquidation.
JOHN GANDY,
D. A. CHAFFRAIX.
Nlle-Orléans, 31 décembre 1864. 5janv—1m

Nouveaux Médicaments.
Injection et Liqueur
POUR la guérison rapide et infaillible de la Gonorrhée et écoulements de toute nature quelqu'anciens qu'ils soient.
Eau et Sirop Dépuratif,
Pour la prompte guérison des dartres, boutons, ulcères provenant des funestes conséquences des maladies secrètes.
Liqueur anti-rhumatismale
Quelques cuillerées de cette préparation toutes les heures les douleurs rhumatismales les plus aiguës.
Sirop Pectoral
Contre les rhumes, toux, catharres, enrouements.
Avec un seul flacon de ce sirop la toux la plus opiniâtre est arrêtée, et avec elle disparaissent ces longues nuits de souffrance et d'insomnie.
A vendre par E. BATTIER, pharmacien, Coin Dauphine et St Pierre
6oct—3m

MALADIES.
Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.
TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. F. VERGÉ. Le dépuratif est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est âcre ou vicié. S'adresser à GAUDOZ Jne, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon

Nouvelle machine à coudre pour les tailleurs, les cordonniers et les familles NOUVELLE PATENTE DE PLANER & KAISER
CETTE MACHINE fait plus d'ouvrage et un meilleur travail qu'aucune autre et n'a pas les défauts suivants: le bruit de la roue; [illegible]
Agence pour la vente des célèbres machines de Sloat Wilcox & Gibbs, et autres nouveaux genres. [illegible]
No 87 de la rue du Canal
M. S. HEDRICK.
11déc—1m

PIERRE CASANAVE,
Entrepreneur de pompes funèbres, &c.
LE soussigné fait savoir à ses clients, à ses amis et au public en général, que l'écurie, encoignure St. Louis et Marais, dont l'entrée est par la rue St. Louis, sera fermée à partir de 16 de ce mois, et transportée rue Toulouse, entre Dauphine et Bourgogne, No 122, ancienne écurie connue sous le nom de Van Rosen.
[illegible]
PIERRE CASANAVE, Propriétaire.
15déc—1m

Avances en argent.
Des avances libérales en argent sont faites sur des marchandises consignées, [illegible] SPOFFORD, TILESTON & CO., New York. WILLIAM J. REID, Carondelet No. 48.

Boutique de Bottier à vendre.
M. MINARD, bottier, rue Royale, No 16, ancien édifice du Bureau de Poste, voulant se retirer des affaires, offre à vendre sa boutique [illegible]

Bernard Turpin,
ENCANTEUR
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE.

VENTES A L'ENCAN.
Bottes, Souliers et Brodequins.
PAR E. ROGER & CO.,
OCTAVE DEJAN, encanteur.
SAMEDI, 7 du courant, il sera vendu à dix heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 67 et 67 rue de la Vieille Levée—
[illegible] caisses bottes, souliers et brodequins.
Conditions—A vente. 6 jan

Groceries. Groceries.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
Salle d'encan au coin des rues Magasins et Gravier.
Il sera vendu, aujourd'hui [illegible]
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Meubles—Meubles.
PAR J B. CROZAT, encanteur.
[illegible]

Vente positive et sans réserve.
Café et pension.
PAR E M JACOBS, Encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse, No 36.
[illegible]

Grocerie. Grocerie.
PAR E. M. JACOBS, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse, No 36.
[illegible]

Terrain amélioré et de prix dans le Premier District.
Succession de veuve Laurent Bouchet.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans
PAR E. M. JACOBS, encanteur,
[illegible]

Succession de François Castaing
[illegible]
PAR GABRIEL LEAUMONT,
[illegible]

Vente par le Marshal.
[illegible]
J. EDWARD CLARKE, Marshal provisoire des E. U.

VENTES JUDICIAIRES.
[illegible]
ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu Thomas Steinbels, décédé
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No [illegible] En vertu d'un ordre de vente rendu le 16 de novembre 1864, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI 7 de janvier 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
[illegible]
ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21déc—21, 29—janv. 3, 7

Succession de feu Thomas Everett, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 20,740—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] d'octobre 1864, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, [illegible]
ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.
7déc—16,24 31—7f

ON DEMANDE.
ON garçon pour travailler dans une Pharmacie. S'adresser Nos 13 et 15, rue Royale. 6jan—

PRESSES MECANIQUES.
LOUIS MARCHAND, Imprimeur,
94.....Rue Jefferson, près Chartres.....94

ALFRED BOULIGNY, encanteur
Rue Carondelet, No 20,
S'OCCUPE des ventes de propriétés foncières, d'esclaves, de meubles et [illegible]

LE Dr JULES A. MATHIEU,
HOMEOPATHISTE,
[illegible]

Poeles. Poeles.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.
COTON—COTON.
132 balles coton à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.
R. T. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu samedi, 7 janvier 1865, à deux heures, au magasin d'encan, rue du Camp No 89—
132 BALLES DE COTON
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 6janv

Voitures, calèches, buggies ouverts et découverts—Vente à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.,
R. T. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu samedi, 7 janvier 1865, à midi, dans la cour du No 89 de la rue du Camp—
22 voitures [illegible] buggies ouverts et découverts, beaux wagons Jersey.
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 5 janv

Chapeaux, Colliers de chevaux, Mousse, &c, à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS,
R. T. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu samedi, 7 janvier 1865 à midi, au magasin d'encan, rue du Camp No 89—
Chapeaux, colliers de chevaux, cardes à coton, mousse, mousse [illegible] et divers.
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 7 jan

Blanc de céruse! Blanc de céruse!
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
[illegible]

Chocolat—Chocolat
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
[illegible]

Cigares—Cigares—Cigares.
PAR D. E. MORPHY Encanteur.
[illegible]

Le brick Lagrange.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
[illegible]

Charbon...... Charbon...... Charbon.
PAR D. E. MORPHY encanteur.
[illegible]

Voiles, gréements &c.
PAR D. E. MORPHY encanteur.
[illegible]

Jolies propriétés face au Bayou et encoignure Moreau et Mazant
PAR S. GUINAULT, encanteur.
[illegible]

Propriété sur les rues Broad et St. Bernard.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.
[illegible]

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau Enc. Bienville et Passage de la Bourse
[illegible]

Briques—Briques—Briques à l'encan.
PAR McCERREN & LANDRY.
[illegible]

Meubles—Meubles
PAR McCERREN & LANDRY.
[illegible]

Vente, par catalogue, de livres de droit et d'une bibliothèque particulière.
Succession de Geo. E. Duncan.
PAR McCERREN & LANDRY.
[illegible]

Paniers italiens pour fruits et à ouvrage.
PAR FRANCIS FERNANDEZ,
[illegible]

Marchandises sèches, souliers, meubles, &c.
PAR FRANCIS FERNANDEZ,
[illegible]

Stock d'un magasin de cigares et installation en bloc.
PAR RENE GUTIERREZ, Encanteur.
[illegible]

Marchandises sèches, souliers, etc.
PAR RENE GUTIERREZ, Encanteur,
Salle d'encan, 94 rue de Chartres.
SAMEDI, 7 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, No 94, rue de Chartres—
Cent cinquante lots de marchandises sèches, souliers pour hommes, femmes et enfants, bonneterie, etc.
6janv

[illegible]